

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2026-078

Objet : Délégation de fonction et de signature, Monsieur Sébastien RONGIER

Le Maire de la Commune de Vias,


VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20,

Date de notification :

le 02 Avril 2026.

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Sébastien RONGIER en qualité de Conseiller Municipal.

Signature :



CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien RONGIER.

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter du 2 avril 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur Sébastien RONGIER, Conseiller Municipal pour assurer, à l'exception des prérogatives comptables, les fonctions et missions relatives :

AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AUX MARCHÉS ET COMMERCE
et notamment ce qui concerne :

- la Mise en œuvre de la stratégie de développement économique (participation à l'élaboration des orientations communales visant à soutenir l'attractivité économique du territoire),
- le Soutien aux entreprises et acteurs économiques (relations avec les entreprises, commerçants, artisans et porteurs de projets, accompagnement de leurs initiatives),
- la Dynamisation du tissu économique local (maintien et développement du commerce de proximité, de l'artisanat et des activités économiques locales),

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou de l'affichage de la présente. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le :
03/04/2026
Publié le : 07/04/2026

- la Promotion du territoire (actions de valorisation et de promotion économique de la commune, lien avec les partenaires institutionnels)

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260401-2026-078-AI
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

- l'Utilisation du Domaine Public en lien avec les activités commerciales,
- le Suivi de la Commission Départementale d'équipement commercial,
- les Relations avec les partenaires institutionnels (CCI, ...),
- L'organisation des marchés forains et de détail.

AUX RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS notamment ce qui concerne le suivi et le développement des relations avec les associations intervenant dans le domaine relevant de son secteur de délégation, participation aux échanges, accompagnement des initiatives locales et soutien aux projets en lien avec la politique municipale

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter du 2 avril 2026, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien RONGIER, Conseiller Municipal Délégué, à l'effet de signer tous les courriers courants et documents relatifs à sa délégation, telle que définie ci-dessus ;

ARTICLE 3 : SIGNATURE

La signature par Monsieur Sébastien RONGIER des pièces et courriers pris dans le cadre de la présente délégation devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé ; une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vias, le 1^{er} avril 2026.

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS

